

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Téléverbier SA

Société anonyme de droit suisse au capital de 18 900 000 CHF.

Siège social : CP 419 - 1936 Verbier, Commune de Val de Bagnes, Valais
(Suisse). RCS Saint-Maurice, canton du Valais (Suisse) n° 34/241.



Avis de convocation

à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se
tiendra à huis clos le vendredi 23 avril 2021, à 10h.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Formation de l'Assemblée générale

2. Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil d'administration propose l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2020.

3. Présentation des rapports de gestion et de rémunération 2019/2020, des comptes annuels consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2020, ainsi que des comptes annuels du même exercice

4. Rapports de l'organe de révision sur le rapport sur les rémunérations, les comptes consolidés et les comptes annuels

5. Approbation des comptes :

5.1 Approbation du rapport annuel 2019/2020

5.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019/2020

5.3 Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019/2020

6. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante du résultat au bilan :

Report à nouveau au 1 ^{er} novembre 2019	22'276'560
Résultat de l'exercice	2'527'972
Résultat à disposition au 31 octobre 2020	24'804'532

Dividendes	0
Report à nouveau	24'804'532
Total réparti	24'804'532

7. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

8. Mandat d'administrateurs, renouvellement et élection

En vertu des articles 3, 4 et 29 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1^{er} janvier 2014, les membres du Conseil d'administration et son Président.

Le Conseil d'administration propose le renouvellement, pour une année, des mandats de Messieurs Christian Burrus, Jean-Paul Burrus, Jean-Albert Ferrez, Klaus Jenny et Philippe Roux. Il propose l'élection pour un mandat d'une année de Madame Christel Duc et de Messieurs Paul Choffat, Bruno Moulin et Charles Relecom.

Des informations au sujet des membres actuels du Conseil d'administration figurent dans le rapport annuel. Quant aux informations sur les candidats, elles sont disponibles sur le site internet de la société.

8.1 Membres du Conseil d'administration :

- 8.1.1 Réélection de M. Christian Burrus
- 8.1.2 Réélection de M. Jean-Paul Burrus
- 8.1.3 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez
- 8.1.4 Réélection de M. Klaus Jenny
- 8.1.5 Réélection de M. Philippe Roux
- 8.1.6 Election de Mme Christel Duc
- 8.1.7 Election de M. Paul Choffat
- 8.1.8 Election de M. Bruno Moulin
- 8.1.9 Election de M. Charles Relecom
- 8.1.10 Autre candidature

8.2 Présidence du Conseil d'administration :

- 8.2.1 Election de M. Jean-Albert Ferrez

9. Elections au Comité de rémunération

En vertu des articles 7 et 29 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1^{er} janvier 2014, les membres du Comité de rémunération du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration propose d'élire Messieurs Jean-Albert Ferrez, Klaus Jenny et Charles Relecom au Comité de rémunération du Conseil d'administration pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Sous réserve de son élection, le Conseil d'administration a l'intention de nommer M. Klaus Jenny comme Président du Comité de rémunération.

9.1 Réélection de M. Jean-Albert Ferrez

9.2 Réélection de M. Klaus Jenny

9.3 Election de M. Charles Relecom

10. Election de l'organe de révision

La Fiduciaire FIDAG SA, partenaire de longue date de Téléverbier, a renoncé au renouvellement de son mandat compte tenu des exigences liées à la cotation en bourse de la société. Le Conseil d'administration, après avoir procédé à un appel d'offre, propose de nommer comme organe de révision la Fiduciaire BDO SA.

11. Election du représentant indépendant

En vertu des articles 8 et 30 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'Assemblée générale élit le représentant indépendant pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Le Conseil d'administration propose d'élire Me Marie-José Barben, avocate et notaire, en tant que représentant indépendant de Téléverbier SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

12. Approbation du montant total des rémunérations futures du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un total des rémunérations du Conseil d'administration plafonné à CHF 225'000 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2022.

13. Approbation du montant total des rémunérations futures des membres de la Direction

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un total des rémunérations des membres de la Direction plafonné à CHF 1'800'000 pour l'exercice comptable se terminant au 31 octobre 2022.

14. Reconduction du système d'avantages aux actionnaires

Le Conseil d'administration propose la reconduction, pour 2021/2022, du système d'avantages aux actionnaires appliqué depuis 2001/2002.

15. Divers

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 avril 2020

Ce procès-verbal peut être consulté sur le site internet de la société :

<http://www.televerbier.ch/fr/televerbier/actionnaires/assemblee-generale/assemblee-generale.htm>

Rapport de gestion et rapport de l'organe de révision

Le rapport de gestion composé du rapport annuel et des comptes annuels ainsi que du rapport de l'organe de révision peut être consulté sur le site internet de la société :

<http://www.televerbier.ch/fr/televerbier/informations-financieres/rapports-annuels/televerbier-rapports-annuels.htm>

Le procès-verbal et le rapport de gestion peuvent également être obtenus, sur demande, à l'adresse suivante : Téléverbier SA, case postale 419, 1936 Verbier.

Tenue de l'Assemblée Générale à huis clos et modalités de participation à distance

En raison du contexte exceptionnel résultant de la pandémie du COVID-19 et afin de protéger ses actionnaires, la société a décidé que son Assemblée se tiendra exceptionnellement à huis clos. En conséquence, conformément à l'art. 27 de l'ordonnance 3 COVID-19 du Conseil fédéral (état 3 novembre 2020), les modes de vote auxquels les actionnaires pourront avoir recours dans le cadre de l'Assemblée Générale sont restreints.

Tout actionnaire souhaitant voter peut transmettre ses instructions de vote à notre représentant indépendant, Me Marie-José Barben, avocate et notaire. Chaque actionnaire peut transmettre par voie électronique (email : barben.mj@bluewin.ch) ou par courrier (adresse : route de Bruson 5, 1934 Bruson), jusqu'au 21 avril 2021, 18.00 heures, la procuration mise à disposition sur le site de la société qui doit impérativement être accompagnée du certificat de blocage des actions :

<http://www.televerbier.ch/fr/televerbier/actionnaires/assemblee-generale/assemblee-generale.htm>

Verbier, le 25 février 2021

Téléverbier SA
Le Conseil d'administration